

GEMINI FONDATION COLLECTIVE 1e

COMPTES ANNUELS 2023



		31.12.2023	31.12.2022	Annexe
Actif		CHF	CHF	Chiffre
A	Placement de capitaux	51 779 340	40 439 981	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	5 624 084	4 253 765	
	Compte courant auprès de l'employeur	598 387	357 174	6.6
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	10 688	25 403	
	Autres créances	17 649	1 052	
	Fortune des pools	45 528 532	35 802 588	6.2
	Pool GEMINI 1e	35 286 153	28 201 335	
	Stratégies individuelles	10 242 379	7 601 252	
B	Compte de régularisation actif	12 159	37 427	
	Total de l'actif	51 791 499	40 477 408	

		31.12.2023	31.12.2022	Annexe
Passif		CHF	CHF	Chiffre
D	Dettes	649 241	2 160 435	
	Prestations de libre passage et rentes	228 161	1 729 065	
	Compte courant auprès de l'employeur	–	23 499	
	Autres dettes	421 080	407 871	
E	Compte de régularisation passif	46 529	15 256	
F	Réserves de cotisations des employeurs	–	–	
G	Total provisions non techniques	1 715 773	1 313 174	7.1
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	49 179 957	36 788 543	
	Capital de prévoyance assurés actifs	49 179 957	36 788 543	5.2
J	Capital de la fondation	200 000	200 000	
	Total du passif	51 791 499	40 477 408	

COMPTE D'EXPLOITATION

		2023	2022	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Activité d'assurance				
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	11 466 511	6 316 643	
	Cotisations des salariés	2 338 159	1 873 805	
	Cotisations des employeurs	4 284 352	2 975 196	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	–	-12 000	
	Primes uniques et rachats	4 844 000	1 467 642	
	Versements aux réserves de cotisations des employeurs	–	12 000	
L	Prestations d'entrée	380 104	1 220 263	
	Prestations de libre passage	380 104	1 220 263	
	Remboursements de versements EPL / divorces	–	–	
(K-L)	Encaissement de cotisations et prestations d'entrée	11 846 615	7 536 906	
M	Prestations réglementaires	-325 688	-421 718	
	Rentes de survivants	-25 688	-21 407	
	Prestations en capital à la retraite	–	-400 311	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-300 000	–	
N	Prestations extraréglementaires	–	–	
O	Prestations de sortie	-1 225 401	-2 050 010	
	Prestations de libre passage à la sortie	-1 225 401	-2 050 010	
	Versements anticipés EPL / divorces	–	–	
(M-O)	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-1 551 089	-2 471 728	
P/Q	Dissolution / constitution d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations	-12 391 414	351 763	
	Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-10 014 844	-4 694 439	
	Résultat des titres pour les plans 1e	-2 376 569	5 046 202	
	Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations	–	–	
R	Produits relatifs aux prestations d'assurance	325 688	46 045	
	Prestations d'assurance	325 688	46 045	
S	Charges d'assurance	-436 894	-320 366	
	Primes d'assurance	-435 785	-318 163	
	Cotisations au fonds de garantie	-1 108	-2 203	
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-2 207 094	5 142 620	

		2023	2022	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
Résultat des placements et autres résultats				
T	Résultat net des placements	2 391 589	-5 064 403	
	Liquidités et placements sur le marché monétaire	10 846	-23	
	Résultat des différents pools	2 556 309	-4 914 112	
	Pool GEMINI 1e	1 994 220	-4 028 994	
	Stratégies individuelles	562 089	-885 118	
	Résultat des intérêts sur les créances	-	-	
	Dépense pour la gestion de fortune	-175 566	-150 268	6.5
U	Dissolution (+) / constitution (-) des provisions non techniques	-	-	
V	Autres produits	29 644	32 305	
	Autres produits	29 644	32 305	
W	Autres charges	-6 714	-	
X	Frais d'administration	-207 426	-110 522	
	Frais généraux d'administration	-152 387	-59 498	
	Activités de courtage	-24 695	-14 546	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-12 667	-26 117	
	Autorité de surveillance	-17 677	-10 361	
	Excédent de charges / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-	-	
K-X				
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la fondation	-	-	
Z	Excédents de produits (+) ou de charges (-) aux fonds libres de la fondation	-	-	

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective 1e est une fondation au sens des articles 80 ss. CC et 331 CO. L'acte authentique de la fondation date du 14 mars 2018. La fondation est inscrite sur la liste des institutions de prévoyance non enregistrées du canton de Schwyz sous le numéro de référence NSZ-1161. La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle surobligatoire au sens de l'art. 1e OPP 2 pour les salariés et l'employeur en cas de vieillesse et d'invalidité, et pour leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée conformément aux dispositions de la LPP, dans la mesure où celle-ci est applicable aux institutions non inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. La fondation peut proposer des prestations allant au-delà des prestations minimales légales.

1.2 Fonds de garantie

GEMINI Fondation collective 1e verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées pour l'insolvabilité.

1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	21.6.2022	1.1.2022
Règlement de liquidation partielle	1.3.2018	1.1.2018
Règlement de placement	1.3.2018	1.1.2018
Règlement électoral	21.3.2023	1.9.2022
Règlement d'organisation	24.4.2020	1.1.2020
Acte de fondation	14.3.2018	14.3.2018

1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, les membres de la direction et les autres personnes habilitées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation

Représentants de l'employeur

Pascal Renaud, indépendant
Vital G. Stutz, Advozug GmbH (vice-président)

Représentant des employés

Andreas Soland, Hero SA
Albert Steiner, Avadis Prévoyance SA (président)

Représentant de la fondatrice

Christian Zoss (jusqu'au 31.8.2023)
Vacant (depuis le 1.9.2023)

Direction

Heinz Ehrensberger, directeur
Stefan Sadler, directeur adjoint

1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel
René Zehnder, expert en charge

Organe de révision

Ernst & Young AG, Zurich
Stefan Weuste, reviseur responsable

Investment controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),
Lucerne

1.6 Caisses de prévoyance affiliées

À la fin de l'exercice, 23 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées.

2. PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

Effectif des personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

Effectif	12/31/2022	Entrées	Sorties	12/31/2023	Différence
Personnes assurées actives	157	84	-18	223	66
Bénéficiaire de rente d'invalidité	–	–	–	–	–
Rentes de partenaire	1	–	–	1	0
Rentes d'enfants/d'orphelins	1	–	–	1	0
Total	159	84	-18	225	66

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

3.1 Commentaires sur le plan de prévoyance

La fondation collective réalise la prévoyance professionnelle du régime surobligatoire pour les caisses de prévoyance affiliées au sens de l'article 1e OPP 2. Les prestations sont définies en fonction du règlement cadre mis en vigueur par le Conseil de fondation. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par institution de prévoyance. Les prestations de vieillesse et de sortie sont calculées sur la base de la primauté des cotisations, et les prestations de vieillesse sont versées en capital. La fondation ne verse pas de rentes de vieillesse. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent sur la primauté des prestations, sur la base du salaire assuré. La réassurance congruente des prestations est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Baloise Assurance SA.

3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective 1e est assuré par les cotisations des employeurs et des salariés. La part moyenne des employeurs est de 65%, celle des salariés de 35%. Le financement est régi de sorte que la fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les assurés peuvent racheter des prestations de prévoyance supplémentaires. La somme de rachat maximale possible figure dans le tableau de rachat du plan de prévoyance.

4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2023 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a–c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan.

5. RISQUES ACTUARIELS ET COUVERTURE DES RISQUES

5.1 Type de couverture des risques, réassurance

La réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Baloise Assurance SA. Les prestations de vieillesse sont uniquement versées sous forme de capital.

5.2 Évolution des avoirs d'épargne

	2023 CHF	2022 CHF
État des avoirs d'épargne au 1 ^{er} janvier	36 788 543	37 140 306
Cotisations d'épargne des employés	2 240 292	1 792 421
Cotisations d'épargne des employeurs	3 775 850	2 664 434
Autres cotisations et versements	4 844 000	1 467 642
Apports de libre passage	380 104	1 220 263
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	–	–
Remboursements de versements anticipés EPL / divorces	–	–
Prestations de libre passage à la sortie	-1 225 401	-1 992 713
Versements anticipés EPL / divorces	–	–
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	–	-457 608
Résultat des titres pour les plans 1e	2 376 569	-5 046 202
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	49 179 957	36 788 543

5.3 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

GEMINI Fondation collective 1e ne verse pas de rentes. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un capital de prévoyance. Les valeurs de rachat des rentes achetées auprès de Baloise Assurance SA s'élèvent à CHF 554 628 (année précédente CHF 562 381).

5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier contrôle actuariel de GEMINI Fondation collective 1e selon l'article 52e LPP remonte à la fin 2021. Le résultat de cet audit peut se résumer comme suit:

- le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 est de 100,5% au niveau de la fondation collective et de 100% pour chaque caisse de prévoyance affiliée; la fondation collective offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au sens de l'article 52e al. 1 let. a LPP;
- les mesures de sécurité supplémentaires prises par la fondation au sens de l'article 43 OPP 2 sont suffisantes;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. b LPP).

6. COMMENTAIRES RELATIFS AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Comité de placement

GEMINI Fondation collective 1e n'a pas de comité de placement en propre. Elle bénéficie dans ce contexte des solutions de fonds proposées par GEMINI Fondation collective auxquelles elle participe. La collaboration est fixée par une convention de coopération.

Pools de placement

En 2023, les actifs de GEMINI Fondation collective 1e ont été investis dans les stratégies de placement GEMINI 1e 20, GEMINI 1e 30, GEMINI 1e 40, GEMINI 1e 50, GEMINI 1e 80 et GEMINI 1e Marché monétaire, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

Trois caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes.

Gérants de fortune

La gestion de fortune est confiée par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective 1e gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS SA, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich

Custody

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

Communication sur le résultat des votes

Les articles 71a et 71b LPP fixent les modalités d'exercice des droits de vote des sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse et à l'étranger. GEMINI Fondation collective 1e suit les recommandations d'Ethos en matière de droit de vote via GEMINI Fondation collective et

a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s'oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s'écarter de la proposition d'Ethos, lorsqu'il ne partage pas l'opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

6.2 Présentation des placements par pool et par catégorie

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e Marché monétaire		
Liquidités	100,0	5 957 199
Total	100,0	5 957 199

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 20		
Obligations CHF	48,0	1 905 725
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	18,0	714 647
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	14,0	555 836
Actions Suisse	4,0	158 810
Actions étranger	5,0	198 513
Actions étranger hedged	7,0	277 918
Actions marchés émergents	4,0	158 810
Total	100,00	3 970 260

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 30		
Obligations CHF	42,0	5 295 197
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	16,0	2 017 218
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	12,0	1 512 914
Actions Suisse	6,0	756 457
Actions étranger	7,5	945 571
Actions étranger hedged	10,5	1 323 799
Actions marchés émergents	6,0	756 457
Total	100,00	12 607 613

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
------------------------	----------------	-------------------------

GEMINI 1e 40		
Obligations CHF	36,0	877 716
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	14,0	341 334
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	10,0	243 810
Actions Suisse	8,0	195 048
Actions étranger	10,0	243 810
Actions étranger hedged	14,0	341 334
Actions marchés émergents	8,0	195 048
Total	100,00	2 438 101

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 50		
Obligations CHF	30,0	2 965 306
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	12,0	1 186 122
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	8,0	790 748
Actions Suisse	10,0	988 435
Actions étranger	12,5	1 235 544
Actions étranger hedged	17,5	1 729 762
Actions marchés émergents	10,0	988 435
Total	100,00	9 884 353

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
GEMINI 1e 80		
Obligations CHF	12,0	51 435
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	5,0	21 431
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	3,0	12 859
Actions Suisse	16,0	68 581
Actions étranger	20,0	85 726
Actions étranger hedged	28,0	120 016
Actions marchés émergents	16,0	68 581
Total	100,00	428 628

Trois caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes. Elles gèrent au total une fortune de CHF 10 242 379.

Rapport OPP 2, 2023	31.12.2023		31.12.2022		Différence	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Marché monétaire	9 094 244	19,97	7 476 494	20,88	1 617 749	-12,92
Compte CHF	85 855		45 420		40 435	
Fonds marché monétaire CHF	9 008 389		7 431 075		1 577 314	
Total obligations	22 090 201	48,52	17 623 645	49,22	4 466 556	-5,85
Obligations CHF	13 183 023		10 519 676		2 663 346	
Emprunts d'États ME hedged	5 028 162		3 996 324		1 031 838	
Emprunts d'entreprises ME hedged	3 707 182		2 976 089		731 093	
Dette marchés émergents	171 835		131 557		40 278	
Total actions	14 344 087	31,51	10 702 414	29,89	3 641 674	-7,21
Actions Suisse	2 888 184		2 141 931		746 253	
Actions étranger	3 898 350		2 877 783		1 020 567	
Actions étranger hedged	4 770 280		3 461 835		1 308 445	
Actions marchés émergents	2 787 274		2 220 865		566 409	
Total	45 528 532	100,00	35 802 553	100,00	9 725 979	-7,82

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2023	31.12.2022	Maximum OPP 2
	%	%	%
Titres hypothécaires	0	0	50
Actions	31,51	29,89	50
Immobilier	0	0	30
Placements alternatifs	0	0	15
Monnaies étrangères sans couverture de change	15,06	14,61	30
Infrastructures	0	0	10

6.3. Securities lending

Les opérations de prêt de titres (securities lending) sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements. Elles s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2023, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

6.4. Rendement obtenu

	2023	2022
	%	%
GEMINI 1e Marché monétaire	1,11	-0,40
GEMINI 1e 20	6,20	-14,52
GEMINI 1e 30	6,74	-14,92
GEMINI 1e 40	7,28	-15,34
GEMINI 1e 50	7,81	-15,73
GEMINI 1e 80	9,22	-16,76
GEMINI 1e 80 (lancement au 31 mai 2021)		

Le bureau administratif planifie les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux de capitaux prévisibles. Au 31 décembre 2023, les comptes bancaires auprès d'UBS Suisse SA affichaient un solde de CHF 4 140 939.

6.5 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Pools de la fondation		
Pool GEMINI 1e	35 286 153	28 201 335
Total placements de fortune transparents	35 286 153	28 201 335
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
Total placements de fortune des pools de la fondation	35 286 153	28 201 335
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Clients avec placement de fortune individuel		
Total placements de fortune transparents	10 242 379	7 601 252
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels	10 242 379	7 601 252
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Total des placements de fortune	45 528 532	35 802 588
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		
Frais bancaires	2 274	1 080
Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés	2 274	1 080
Total de tous les frais pour les placements collectifs	173 292	149 188
TER GEMINI 1e 20	0,47%	0,47%
TER GEMINI 1e 30	0,48%	0,48%
TER GEMINI 1e 40	0,47%	0,48%
TER GEMINI 1e 50	0,48%	0,48%
TER GEMINI 1e 80 (lancement au 31 mai 2021)	0,65%	0,27%
TER GEMINI 1e Marché monétaire	0,28%	0,29%
TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI 1e	0,45%	0,41%
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,31%	0,32%
Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation	175 566	150 268
Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents	0,39%	0,42%

6.6 Commentaire sur les placements

S'agissant des comptes courants avec l'employeur, les créances s'élèvent à CHF 598 387. Ces dernières ont été réglées dans l'intervalle.

7. COMMENTAIRES RELATIFS À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Provisions non techniques

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Contributions de base	1 715 773	1 313 174
Total provisions non techniques	1 715 773	1 313 174

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 Honoraires du Conseil de fondation

Durant l'exercice 2023, CHF 20 500 d'honoraires de présence aux séances ont été versés aux membres du Conseil de fondation.

9.2 Procédures judiciaires en cours

Aucune

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le 25 mars 2024, le Conseil de fondation a décidé de fusionner la fondation avec la Fondation collective finpension 1e au 1er janvier 2025 (fusion par absorption). Tous les contrats d'affiliation existants seront résiliés au 31 décembre 2024 et les entreprises affiliées auront la possibilité de conclure de nouveaux contrats d'affiliation avec finpension 1e au 1er janvier 2025.

GEMINI 1e

Ce document est exclusivement destiné à des fins d'information. Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs. Le rapport de l'organe de révision faisant foi est disponible uniquement en allemand. En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les textes allemand, français et anglais de ce rapport annuel, seul le texte allemand fait foi.